

## **POUR UNE PROTECTION INTERNATIONALE DES SAHRAOUIES CONTRE LA REPRESSION**

La visite d'une mission du Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations-Unies dans les territoires sahraouis occupés par le Maroc en mai 2006 (pour la première fois depuis trente ans) n'avait pas empêché les autorités marocaines de poursuivre sa politique de répression dénoncée par *l'Action des Chrétiens contre la torture* (ACAT) et *Amnesty International*. Quatre mois plus tard, cette mission n'a toujours pas présenté de rapport !

Pourtant, il est urgent de prendre des mesures pour assurer une protection internationale de la population sahraouie contre les exactions de la police et de l'armée marocaines qui ont profité que les médias soient tournés vers le Moyen-Orient pour réprimer avec violence les manifestations pacifiques qui se poursuivent de façon quasi-quotidienne pour réclamer le droit à l'autodétermination. Des manifestants sont arrêtés et torturés, leurs maisons dévastées. D'ex-prisonniers politiques, libérés en mai 2006, ont été de nouveau arrêtés et condamnés à de la prison ferme. Présente à leur procès au nom de l'Association Internationale des Juristes Démocrates (AIJD), l'avocate France Weyl a dénoncé les « nombreuses infractions aux dispositions de procédure pénale » et insisté sur l'urgence de « briser le mur du silence, médiatique et juridique, qui étouffe la légitime Intifada du peuple sahraoui en lutte pour son autodétermination ».

Effectivement, dans la situation actuelle de blocage du processus de paix des Nations-Unies par le Maroc, avec notamment la complicité de la France, la résistance non violente des Sahraouis des territoires occupés a changé la donne. L'activité diplomatique du Front Polisario, qui a succédé à la lutte armée après le cessez-le-feu de 1991, a permis d'obtenir un soutien international à la cause sahraouie : admission de la *République Arabe Sahraouie Démocratique* (RASD) à *l'Union Africaine* (UA), reconnaissance officielle de la RASD par 75 pays dans le monde, adoption des résolutions des Nations-Unies. Mais, aujourd'hui, la diplomatie a atteint des limites en raison des blocages de la partie marocaine et de ses manœuvres avec son plan d'autonomie. Dans les conditions actuelles, l'Intifada pacifique du peuple sahraoui des territoires occupés constitue une « troisième voie de grande portée », comme l'a soulignée une étude récente d'une revue canadienne d'études stratégiques et de défense.

Avec d'autres associations, le CORELSO est décidé à poursuivre et intensifier son action pour soutenir la résistance du peuple sahraoui, l'encourager et la relayer auprès des instances gouvernementales, parlementaires, syndicales, associatives et, bien sûr, auprès des médias. Notre objectif est d'obtenir la libération des prisonniers politiques, l'arrêt des violations des droits humains, la protection internationale des habitants sahraouis contre la répression et la mise en œuvre du plan de paix des Nations-Unies jusqu'à la tenue du référendum d'autodétermination qui permettrait enfin au peuple sahraoui des zones occupées et des camps de réfugiés d'exprimer librement son choix entre l'indépendance et le rattachement au Maroc.

Aline Pailler et Ennaâma Asfari  
coprésidents du CORELSO

## LE SAVEZ-VOUS ?

• **Le Bureau International pour le Respect des Droits Humains au Sahara occidental (BIRDHSO)**, qui siège à Genève, poursuit depuis des années une campagne d'adoption symbolique des disparu(e)s sahraoui(e)s avec des courriers individuels adressés chaque mois à des personnalités (pour participer à cette campagne s'adresser à [birdhso@birdhso.org](mailto:birdhso@birdhso.org)). Le BIRDHSO mène également l'action pour l'adoption d'une Convention internationale contre les disparitions forcées.

• **L'Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)** constate que la consommation de drogues continue d'augmenter dans le monde, notamment chez les jeunes. Dans son dernier rapport, il consacre un chapitre entier au Maroc considéré comme l'un des principaux producteurs de cannabis dans le monde (malgré toutes les subventions attribuées, notamment par l'Union européenne, pour éradiquer la culture du cannabis !).

• **Amnesty International**, dans son rapport annuel sur la situation des droits de l'homme dans le monde en 2005, dénonce « *le recours à la force de manière excessive de la police* » contre les manifestations populaires qui ont secoué le Sahara occidental de mai à décembre ; le rapport fait état de centaines d'arrestations, de nombreux blessés, de deux morts, de tortures (voir pages 247 à 250).

• **L'Association Marocaine de Défense des Droits Humains (AMDH)** a dénoncé "les détentions arbitraires, la torture, l'intrusion dans les domiciles de plusieurs habitants, les jugements injustes et l'utilisation abusive de la violence" au Sahara occidental.

• **125 enfants sahraouis et leurs accompagnateurs** ont été accueillis cet été dans les villes de Grenoble, Le Havre, Le Mans, Limoges, Nanterre, Palaiseau, Roussillon, Vitry/S.

• **L'association italienne Antigone de défense des droits des détenus** a décidé de mettre en place un bureau d'observation spécial sur la condition des prisonniers sahraouis.

• • •

SOUTIEN INTERNATIONAL  
A LA CAUSE SAHRAOUIE

*Ces derniers mois, la cause du peuple sahraoui a reçu le soutien de nombreux gouvernements et instances internationales.*

• **Le 7<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine (UA)**, auquel participait une délégation présidentielle de la RASD, a apporté « *un soutien total au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination* ». La tentative du Sénégal, relayant les demandes du Maroc, pour remettre en cause le rapport du président de la commission de l'UA, a été mise en échec.

• **A l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)**, le recours du Maroc pour la mise en place de stations de communications par radio au Sahara occidental a été rejeté. Selon le conseiller juridique de l'UIT, le fait d'établir des stations de communications audiovisuelles au Sahara occidental en attribuant un sigle indiquant l'appartenance du territoire au Maroc est inacceptable car « *le Sahara occidental ne relève pas du territoire du Maroc selon les décisions des Nations-Unies* ».

• **La Nouvelle-Zélande**, par la voix de son ministre du commerce, Phil Goff, a affirmé son ferme soutien aux « *résolutions prises dans le cadre des Nations-Unies pour la mise en œuvre du processus de paix sur le territoire du Sahara occidental* ».

• **Le secrétaire général de l'ANC (Congrès National Africain), Kgalema Mohlante**, a réaffirmé, au cours d'une visite dans les camps de réfugiés sahraouis, l'attachement de l'ANC « *à ses positions constantes soutenant le peuple sahraoui dans sa lutte pour la liberté et l'indépendance* ».

• **Le gouvernement du Panama**, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, Samuel Lewis Navarro, a réitéré son « *inconditionnel soutien* » à la cause du peuple sahraoui. Un groupe parlementaire d'amitié panaméen-sahraoui devrait se constituer au Parlement.

• **La troisième rencontre internationale sur la démocratie directe**, qui s'est tenue du 15 au 21 juillet au Nicaragua, a adopté une résolution demandant l'admission de la République Arabe Sahraoui Démocratique (RASD) aux Nations-Unies.

• • •

## LE PARLEMENT EUROPEEN SOUTIENT LE DROIT A L'AUTODETERMINATION DU PEUPLE SAHRAOUI

Le soulèvement populaire sahraoui dans les territoires occupés a redonné du souffle au mouvement de solidarité internationale qui a été relayé au Parlement Européen avec l'adoption, par 221 voix contre 193 et 97 abstentions, d'un amendement du groupe GUE/NGL ainsi rédigé : « *Le Parlement européen se félicite de la libération de prisonniers politiques sahraouis par les autorités marocaines mais dénonce la poursuite des violations des droits de l'homme à l'encontre de la population sahraouie ; demande la protection de la population sahraouie et le respect de ses droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression, de mouvement et de manifestation ; renouvelle sa demande d'une solution juste et durable au conflit du Sahara Occidental, fondée sur le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1495* ».

En prenant connaissance « *des votes nominaux* » sur cet amendement, il est regrettable de constater que la majorité des parlementaires français ont voté contre ou se sont abstenus. L'association des Amis de la RASD et le CORELSO se sont adressés à tous les députés français après ce vote pour leur proposer une rencontre qui permettrait de leur « *apporter des informations sur la situation au Sahara occidental qui est le plus souvent ignorée des médias* ».

• • •

## UN ACCORD DE PECHE ILLEGAL

Comme tout état colonial, le Maroc ne se contente pas d'occuper illégalement le Sahara Occidental en réprimant ses habitants, il en exploite- tout aussi illégalement - ses richesses, qu'elles soient minérales ou halieutiques. Depuis 1975, le Maroc tire de cette exploitation des profits importants qui lui servent à s'équiper et à s'armer pour réprimer la population sahraouie.

Cette exploitation illégale des ressources bénéficie de la complicité de l'Union européenne. C'est particulièrement vrai dans le secteur de la pêche. Après avoir été suspendues en 1999, les négociations entre le Maroc et l'Union européenne ont repris pour se conclure le 28 juillet 2005. Comme les précédents, cet accord concerne « *la côte atlantique sous souveraineté et juridiction du Maroc* ». Il inclut donc les eaux territoriales du Sahara Occidental.

Une nouvelle fois, la Commission européenne, qui a négocié au nom des 25 Etats membres, affiche son cynisme et sa mauvaise foi en ne prenant pas position sur la délimitation géographique de la zone de pêche et en se contentant de la formule « *souveraineté ou juridiction du Maroc* ». C'est un véritable déni de justice à l'égard du peuple sahraoui et un mépris de la légalité internationale qui n'a jamais reconnu (voir l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1975) la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental. Il n'en a donc aucune sur ses eaux territoriales, ni sur ses richesses.

Malgré une forte mobilisation des associations sur le plan européen auprès des parlementaires (à laquelle le CORELSO a participé activement), le Parlement européen a donné son feu vert à l'accord de pêche entre l'UE et le Maroc, notamment sous la pression des gouvernements espagnol et français. Toutefois, cette mobilisation n'a pas été sans effet puisque, pour la première fois, près de 200 parlementaires ont demandé l'exclusion des eaux territoriales sahraouies de la zone de pêche. L'approbation du Parlement Européen a ouvert la voie à l'accord du Conseil, avec vote contre de la Suède.

L'action va se poursuivre auprès des tribunaux pour contester la validité de cet accord qui n'est pas conforme au droit international, comme l'a souligné Hans Corell, ancien chef du bureau des Affaires juridiques aux Nations-Unies.

Jean Paul Le Marec

• • •

**DIMINUTION SCANDALEUSE DE L'AIDE HUMANITAIRE  
AUX REFUGIES SAHRAOUI**

Le président du Croissant Rouge Sahraoui a lancé un véritable cri d'alarme en raison de la diminution drastique de 43 % de l'assistance humanitaire destinée aux camps de réfugiés sahraouis suite aux « *pressions exercées par le Maroc et ses alliés* » qui veulent instrumentaliser l'aide humanitaire pour parvenir à des fins politiques.

Le CORELSO a alerté la commission du développement du Parlement européen sur cette situation alarmante et proposé des actions et initiatives pour le rétablissement de l'aide.

**JOURNEE EUROPEENNE SUR LES MIGRATIONS - LE 7 OCTOBRE 2006**

Lors du Forum Social européen d'Athènes en mai 2006, de nombreuses organisations ayant des activités liées aux thèmes des migrations ont décidé de se coordonner et d'organiser une journée d'action européenne sur les migrations le 7 octobre en mémoire des évènements de Ceuta et Melilla de 2005.

Une pétition a été également lancée reprenant les grandes lignes des revendications de la journée d'action qui dénoncera « *la politique de répression et d'externalisation* » des gouvernements de l'Union européenne (à signer sur le site <http://pajol.eu.org/>).

**SIGNEZ LA PETITION DE L'ASSOCIATION SAHRAOUIE DES VICTIMES DES  
VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME COMMISES PAR L'ETAT DU  
MAROC (ASDVH) POUR LA LIBERATION DES PRISONNIERS POLITIQUES sur le  
site <http://www.asdvh.net>**

**BULLETIN D'ADHESION 2006 AU CORELSO**

NOM.....  
 PRENOM.....  
 Profession.....  
 Adresse.....  
 Téléphone.....E.mail.....

Après avoir rempli ce bulletin, joindre un chèque minimum de 10 €  
à l'ordre de Françoise Vernevaut et l'adresser à :

CORELSO Forum Social Ivryen Centre Commercial Jeanne Hachette, 10 Promenade Gérard  
Philippe 94200 – Ivry/Sur/Seine.

Date.....Signature.....